



NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/822/Add.1
19 janvier 1962
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Dix-huitième session
Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT ANNUEL SUR LA LIBERTE DE L'INFORMATION
1960-1961

Note du Secrétaire général

Depuis la publication du rapport annuel sur la liberté de l'information (E/CN.4/822), le Secrétaire général a reçu du Gouvernement indien le rapport suivant :

Inde

"Dispositions constitutionnelles et légales

"Législation sur la presse en Assam et au Pendjab

"Le paragraphe 2) de l'article 19 de la Constitution de l'Inde prévoit que, dans l'intérêt de la sécurité de l'Etat, des relations amicales avec les pays étrangers, de l'ordre public, des bonnes moeurs et de la morale, ou en ce qui concerne l'outrage à magistrat, la diffamation ou l'incitation à commettre une infraction, l'Etat peut imposer des limitations raisonnables à la liberté de parole et d'expression, etc., que garantit ledit article.

"Au cours de 1960, le Gouvernement de l'Etat d'Assam s'est vu devant une situation où deux groupes linguistiques de l'Etat se sont trouvés engagés dans des troubles civils et où les journaux représentant les deux langues ont adopté une attitude partisane. En fait, il a été établi que certains de leurs articles avaient contribué indirectement à cette regrettable situation et risquaient, à défaut d'une intervention, d'aggraver encore la situation. Dans ces conditions, le Gouvernement de l'Etat s'est appuyé sur cette disposition pour faire voter l'Assam Special Powers (Press) Act de 1960 (Loi de l'Assam sur les pouvoirs spéciaux en matière de presse), qui impose à la presse certaines limitations raisonnables dans l'intérêt de l'ordre public et du maintien de la paix et de la bonne entente entre les divers groupes habitant l'Etat. Les arrêtés pris en application de ladite loi n'étaient valables que pour deux mois. Ils ne pouvaient être prorogés qu'une seule fois pour une nouvelle période de deux mois, en vertu d'un nouvel arrêté.

"Le Gouvernement de l'Etat du Pendjab s'est trouvé devant une situation analogue à propos de l'agitation des Akalis, qui réclamaient la formation d'un Etat séparé de langue pendjabi, et il a recouru à des mesures similaires durant une brève période.

"Prix de vente et nombre de pages des journaux"^{1/}

"Dans l'exercice des pouvoirs que lui confère l'article 3 du Newspaper (Price and Page) Act de 1956 (Loi sur le prix et le nombre de pages des journaux), le Gouvernement central a publié les 21 avril et 22 août 1960 deux projets d'arrêté fixant le prix des journaux en fonction du nombre de pages et invitant les éditeurs de journaux et leurs associations à présenter des observations. Un certain nombre de quotidiens et leurs associations ont adressé leurs observations et suggestions. Après les avoir examinées et en avoir conféré avec certains éditeurs, le gouvernement a pris, le 24 octobre 1960, le Daily Newspaper (Price and Page) Order de 1960 (Arrêté sur le prix et le nombre de pages des quotidiens). Cet arrêté devait entrer en vigueur le 12 décembre 1960. Dans l'intervalle, la Sakal Papers Private, Ltd., de Poona, a saisi par voie de requête la Cour suprême de l'Inde, contestant la validité constitutionnelle de l'arrêté gouvernemental. Cette société soutenait que l'arrêté violait son droit fondamental à la liberté de parole et d'expression que garantit l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'article 19 de la Constitution. Après avoir entendu les exposés préliminaires des parties le 5 décembre 1960, la Cour suprême a ordonné à l'Union indienne de ne pas appliquer ni mettre en oeuvre les dispositions du Newspapers (Price and Page) Act de 1956, non plus que de l'arrêté pris en vertu de ladite loi à l'encontre des journaux de la Sakal.

"Eu égard à la situation résultant de la requête en ce qui concerne les journaux de la Sakal et en vue d'éviter toute difficulté et toute confusion touchant d'autres journaux, le Gouvernement de l'Inde a décidé, le 11 décembre 1960, d'ajourner à une date qui serait annoncée ultérieurement l'application de l'arrêté sur le prix et le nombre de pages des quotidiens.

"Rendant son arrêt définitif sur la requête de la Sakal Papers le 25 septembre 1961, la Cour suprême de l'Inde a déclaré inconstitutionnel et nul le Daily Newspaper (Price and Page) Act de 1956 en vertu duquel ledit arrêté avait été pris. La Cour a fait observer que 'la liberté pour un journal de publier un nombre quelconque de pages et celle de le distribuer à un nombre quelconque de personnes fait partie intégrante de la liberté de parole et d'expression. Limiter l'une ou l'autre constituerait une violation directe du droit à la liberté de parole et d'expression'.

^{1/} Voir également E/CN.4/822, sous "Inde".

"Presse

"Statistiques sur la presse

"D'après le cinquième rapport du Registrar of Newspapers for India (Directeur de l'enregistrement des journaux de l'Inde), publié en août 1961, il existait au 31 décembre 1960 8 026 journaux et périodiques, contre 7 651 au 31 décembre 1959. Le nombre de journaux publiés était de 5 932 en 1957 et de 6 918 en 1958. L'augmentation en trois ans représentait près de 35 pour 100.

"Sur un total de 8 026 journaux et périodiques publiés en 1960, le Registrar of Newspapers a reçu des chiffres de tirage pour 5 651. Leur tirage moyen total était de 18 210 000 contre 17 270 000 pour 4 738 organes en 1959. Une étude du tirage de 3 489 journaux pour lesquels on dispose de données à la fois pour 1959 et pour 1960 montre que l'augmentation moyenne au cours de 1960 a été de 8,3 pour 100 par rapport à 1959. En 1960, tous les journaux quelle que soit leur périodicité ou leur langue ont vu leur tirage s'accroître. Tandis que les quotidiens et les hebdomadaires marquaient des augmentations de 9,6 et de 11,5 pour 100 respectivement, la plus forte augmentation d'après le classement par langue était enregistrée par les journaux en telougou (29,5 pour 100), suivis par les journaux publiés en malayalam (17,4 pour 100) et en assamais (15,6 pour 100).

"En 1960, les journaux et périodiques en anglais ont continué d'avoir le plus fort tirage, à savoir 4 147 000, soit 22,8 pour 100 du total. Venaient ensuite les journaux en hindi avec un tirage de 3 583 000, soit 19,7 pour 100 du total. Si l'on prend les journaux publiés dans toutes les langues, y compris l'anglais, il y avait 2,2 journaux pour 100 000 habitants en 1960, contre 2,1 en 1959.

"Conseil de la presse

"S'inspirant des principes suggérés par la Commission de la presse (1954), le Gouvernement de l'Etat de Maharashtra a pris, en juillet 1960, des mesures pour établir un Conseil de la presse pour les journalistes de cet Etat. Tel qu'il est envisagé dans le Maharashtra, ce Conseil sera un instrument qui permettra à la profession de donner des directives à chacune des nombreuses branches du journalisme et de bien rappeler à chacun de ses membres le niveau professionnel élevé que l'on attend de lui dans sa tâche quotidienne.

"Une proposition a également été faite pour la création d'un conseil analogue dans l'Etat de Rajasthan.

"Agences d'information"

"Au cours du premier semestre de 1961 se sont créées deux nouvelles agences d'information indiennes, à savoir l'United News of India (UNI) et l'Indian News Service (INS). Devant la disparition de l'United Press of India (UPI) en 1958 par suite de difficultés financières, la création de ces deux nouvelles agences est apparue comme un heureux événement dans ce domaine.

"Fondée le 21 mars 1961, l'United News of India est une société coopérative appartenant à un groupe de huit journaux, et a son siège à New Delhi. Elle a une centaine de correspondants dans différentes régions du pays et une vingtaine de journaux y sont abonnés. Outre la diffusion des nouvelles indiennes, l'UNI a également des accords pour fournir à un certain nombre de journaux indiens toutes les nouvelles de l'agence américaine Associated Press.

"La deuxième agence, l'Indian News Service, a été fondée le 18 avril 1961 à la fois par l'Indian Express et par le groupe de journaux du Times of India, sous la forme d'une société anonyme (Public Limited Company). Ayant son siège à New Delhi, l'agence compte environ 120 correspondants en Inde et trois à l'étranger. Une quarantaine de journaux indiens sont abonnés à ses services. Elle a conclu avec l'United Press International (UPI) un accord pour la diffusion des nouvelles mondiales et se propose d'avoir ses propres correspondants dans les centres importants des pays voisins de l'Inde. L'INS vise également à satisfaire les besoins spéciaux du nombre croissant de journaux en langues indiennes.

"Papier journal"

"Les années 1960-1961 ont connu et continuent de connaître des tensions et des difficultés considérables quant à l'existence de ressources suffisantes en matière de papier journal. L'Inde est tributaire des pays étrangers pour la majeure partie de ses besoins en papier journal. La grave pénurie de devises étrangères que le pays a connue au cours des dernières années a rendu ce problème d'autant plus difficile. Le Registrar of Newspapers for India, qui rassemble les données statistiques relatives aux journaux, aide le Ministère du commerce et de l'industrie à calculer leurs besoins effectifs en papier journal d'après leur format, leur périodicité et leur tirage durant l'année précédente. Le Registrar a réussi notamment à aider les journaux de petit et de moyen formats en prenant des mesures pour satisfaire leurs besoins au moyen d'importations dirigées et en facilitant le retrait de leurs contingents à des prix fixes par versements échelonnés chez des grossistes agréés par le gouvernement. Le Ministère du commerce et de l'industrie dispose également d'un stock de réserve auquel les journaux peuvent s'approvisionner en cas de retard dans leurs livraisons normales ou si leurs stocks sont épuisés pour des motifs imprévisibles.

"Autres facilités"

"Le gouvernement a continué d'assurer à un nombre croissant de correspondants indiens et étrangers les facilités habituelles quant à la liberté de mouvement dans le pays et à l'accès aux sources de nouvelles et d'informations. A la fin de 1960, 185 correspondants indiens et étrangers étaient accrédités auprès du Gouvernement indien à New Delhi, représentant 88 journaux, agences de presse, bureaux de reportage ou réseaux de radiodiffusion et de télévision indiens et 81 organes ou réseaux étrangers. Outre l'octroi de facilités à 28 photographes et cinéastes, près de 300 journalistes venant du monde entier ont pu fournir des nouvelles d'actualité et recueillir des renseignements et de la documentation générale sur divers événements qui ont eu lieu dans le pays. Un groupe de neuf speakers a pu, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies (au titre du projet de radio pour l'Asie), visiter des projets ainsi que des sites et monuments à Delhi, dans l'Uttar Pradesh, à Bombay, à Madras, à Calcutta et à Hyderabad.

"Radiodiffusion"

"L'All India Radio a célébré son vingt-cinquième anniversaire le 8 juin 1961. C'est en effet le 8 juin 1936 que l'ancien Indian State Broadcasting Service, qui avait fonctionné à titre expérimental pendant quelques années, a pris le nom d'All India Radio, devenant ainsi l'organisme qui groupe toutes les activités de radiodiffusion du pays. Au 8 juin 1961, l'All India Radio comptait 60 émetteurs, 28 stations de radio comportant 35 studios et quatre centres aménagés en studios auxiliaires, 28 centres de réception et un centre de télévision éducative à New Delhi. Cinquante-sept nouveaux émetteurs seront prochainement installés, ce qui permettra au réseau intérieur (Home Services) de couvrir désormais 61 au lieu de 37 pour 100 de la superficie du pays et d'atteindre 74 au lieu de 55 pour 100 de la population. De la sorte, la grande masse des auditeurs sera assurée d'une réception satisfaisante à travers tout le pays.

"Volume, portée et variété du réseau intérieur (Home Services)"

"Servant les idéaux d'un service public de radiodiffusion, l'AIR est devenue un réseau national qui offre de saines récréations, des informations sûres diffusées rapidement et un enseignement au sens le plus large du terme. Le réseau interne de l'AIR diffuse un plus grand nombre de programmes multilingues qu'aucun autre réseau du monde. Outre les dix-huit langues principales, parmi lesquelles l'anglais, le dogri, le konkani et le sindhi, le réseau intérieur émet aussi dans 51 dialectes et 82 langues tribales. On peut se rendre compte de l'incidence de cette multiplicité de langues sur l'établissement des programmes si l'on considère que 19 stations émettent en quatre langues, 6 en cinq langues et 2 en sept langues; une station a même des émissions en neuf langues.

"Chaque région linguistique du pays est desservie par une ou plusieurs stations de radio. Les programmes sont établis compte tenu de l'héritage et des aspirations artistiques, littéraires et culturels de la région. Chaque station, située au coeur d'une région sociale et culturelle distincte, fait la plus large place aux talents locaux et permet ainsi à l'activité intellectuelle créatrice de pouvoir s'exprimer. Le projet relatif aux tribunes agricoles radiophoniques, commencé à la fin de 1959, a fait des progrès considérables et, à la fin de 1960, 1 450 environ de ces tribunes étaient organisées dans le pays.

"Les services d'information de l'All India Radio, l'une des plus importantes organisations d'information du monde, émettent 97 bulletins d'une durée de cinq à quinze minutes en 29 langues indiennes et étrangères. Outre de nombreuses causeries sur des sujets d'actualité, l'AIR diffuse également un journal parlé en anglais et dans toutes les langues régionales.

"L'All India Radio diffuse régulièrement sur son réseau les reportages hebdomadaires de l'Organisation des Nations Unies "UN Speaks" et "This Week at the UN". Elle a également établi un service spécial pour la préparation de reportages et de documentaires en hindi d'après les textes reçus de l'ONU, que diffusent un certain nombre de stations de l'AIR.

"Parmi les plus importants nouveaux programmes que l'AIR a commencés durant 1960-1961, on peut citer : les programmes "Urdu Majlis" pour les auditeurs de toutes les régions du pays, le programme national de littérature contemporaine et les programmes spéciaux à l'occasion de la célébration du centenaire de Motilal Nehru et de Rabindranath Tagore.

"Vividh Bharati

"Au cours de 1960-1961, la portée et la durée de ce programme de variétés de l'AIR ont été considérablement étendues. Le programme est maintenant diffusé sur ondes courtes durant presque toute la journée et quelques stations le relaient également sur ondes moyennes. On peut juger de la popularité de ce programme par le fait qu'en 1960, les organisateurs ont reçu plus de 400 000 lettres d'auditeurs de toutes les parties de l'Inde et de l'étranger.

"Extension du réseau extérieur (External Services)

"Le réseau extérieur de l'All India Radio diffuse des programmes en 18 langues pendant environ 23 heures par jour. Ces programmes sont diffusés vers les pays de l'Asie occidentale, de l'Asie du Sud-Est, notamment le Népal le Tibet, la Chine, l'Australie et la Nouvelle-Zélande, vers l'Afrique orientale, occidentale et centrale et vers l'Europe. Chaque année, l'AIR reçoit de toutes les régions plus de 30 000 lettres adressées spontanément par des auditeurs.

"Postes récepteurs"

"Alors que le nombre des permis délivrés pour des récepteurs était au 30 septembre 1959 de 1 729 019, leur nombre avait atteint 2 148 144 à la fin de 1960. Ce dernier chiffre comprenait près de 90 000 postes d'écoute communs installés dans les villages à travers tout le pays, grâce surtout à des subventions du Gouvernement central et des gouvernements des Etats.

"Télévision"

"En décembre 1960 et en mai 1961, le Service de télévision de l'All India Radio a télévisé des séries spéciales de programmes à des groupes organisés d'auditeurs dans le cadre d'un projet de l'UNESCO, afin d'étudier l'action de la télévision en tant que moyen d'éducation sociale. On procède actuellement à une évaluation scientifique de cette expérience.

"Le 22 octobre 1961, le Service de télévision a commencé un nouveau programme de télévision scolaire destiné aux élèves de la classe de neuvième des écoles secondaires du deuxième cycle à Delhi. Ce programme consiste en huit cours par semaine : trois cours de chimie, trois cours de physique, un cours d'anglais et un cours d'hindi. Chaque cours dure environ 20 minutes et ne porte que sur un seul sujet. Environ 15 000 élèves bénéficieront de ce programme.

"Cinéma"

"Le nombre des longs métrages produits en 1960 a atteint un niveau sans précédent : 324 ont été présentés au public. Parmi ceux-ci, les films en hindi venaient en tête (120), suivis par les films en tamul (63), en telougou (54) et en bengali (38). La période 1960-1961 a également connu une extension générale dans d'autres domaines de ce puissant moyen de communication et d'information des masses. Le nombre des spectateurs dans 4 000 salles de cinéma du pays a atteint près de 1 400 millions par an. On peut ainsi estimer à 5 pour 1 000 la proportion du nombre des places par rapport à la population de l'Inde. Avec un capital investi estimé à 840 millions de roupies, l'industrie cinématographique indienne emploie plus de 100 000 personnes. Suivant une étude récente, l'industrie du cinéma dans l'Inde occupe la deuxième place pour le capital investi, la quatrième pour les traitements et salaires versés et la cinquième pour le nombre des personnes employées.

"On estime que le pays compte environ 260 sociétés de production et 180 agences de distribution. Sur les 68 studios situés dans les principaux centres de production, Bombay en a 30 avec 69 étages, Madras 29 avec 72 étages et Calcutta 11 avec 30 étages. Il existe 39 laboratoires pour le traitement des films, dont deux assurent également le traitement des films en couleur.

"Des facilités sont également accordées à des producteurs étrangers pour tourner des films dans l'Inde. Les techniciens et les artistes ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu si leur séjour dans le pays n'est pas supérieur à trois mois. Les appareils de prise de vues et autre matériel cinématographique durable sont soumis à des droits de douane à l'importation mais le remboursement des sept huitièmes des droits payés est accordé si la réexportation a lieu dans un délai prescrit. Un remboursement analogue est également accordé pour les films vierges et autres biens de consommation s'ils sont réexportés sans qu'il en ait été fait usage.

"Documentaires et actualités"

"Un progrès sensible s'est également manifesté dans la production de films d'actualité et de documentaires. La production de la Division du cinéma du Ministère de l'information et de la radiodiffusion a atteint près de dix documentaires par an en plus des actualités hebdomadaires. Ses accords pour la liberté des échanges de films d'actualité s'étendent désormais à vingt-quatre organismes de production d'actualités étrangers. Sur les 1 539 documentaires, actualités et revues d'actualités que la Division a produits depuis sa création, une centaine sont en couleur. Outre qu'elle a commencé à adapter certains de ces films en vue de leur projection à la télévision, la Division est en train d'achever un film destiné à être projeté en cinémascope.

"Afin de satisfaire les besoins des diverses régions linguistiques du pays, les documentaires et actualités de la Division du cinéma sont produits en douze langues indiennes, en dehors de l'anglais. En moyenne, le nombre des copies tirées chaque année est de 10 000 pour la distribution commerciale, de 15 500 pour la distribution non commerciale, de 2 500 pour les missions indiennes à l'étranger et de 4 000 pour la vente à des établissements d'enseignement ou autres. Pour transporter ces films jusqu'aux régions les plus reculées du pays, il existe tout un ensemble de camionnettes automobiles appartenant aux divers services du Gouvernement de l'Union et des gouvernements des Etats, auxquels des copies des films sont fournies gratuitement. En plus, chacune des quelque 4 000 salles de cinéma que compte le pays est tenue par la loi de projeter à chaque séance 2 000 pieds au moins de films documentaires ou d'actualités de 35 mm.

"Etant donné la place de plus en plus grande que l'on assigne au documentaire en tant qu'instrument d'éducation et d'information du public, on s'est parfaitement rendu compte qu'il fallait compléter les efforts de la Division du cinéma; aussi les gouvernements des Etats et des organismes privés sont-ils intervenus pour y suppléer. Les producteurs privés ont récemment formé une association, l'Indian Documentary Producers Association (Association des producteurs de films documentaires indiens).

"Facilités supplémentaires"

"Outre qu'il a continué à décerner les prix annuels aux meilleurs longs métrages et documentaires et à accorder des subventions à la Children's Film Society, le Gouvernement indien a pris quelques autres mesures d'encouragement en vue d'élever le niveau des films indiens. L'une des plus importantes a été la constitution d'une Film Finance Corporation (Société financière cinématographique) qui a commencé à fonctionner à partir du 16 mai 1960 comme société d'Etat. Au capital de 10 millions de roupies, cette société a pour objet d'apporter une assistance financière à l'industrie du cinéma pour la production de films d'un niveau élevé et d'une bonne qualité.

"La deuxième mesure dans le même sens a consisté à créer à Poona l'Institut indien du cinéma. Cet institut a commencé à fonctionner le 20 mars 1961 par l'ouverture d'un cours de revision de trois mois destiné aux techniciens. Depuis juillet 1961, l'institut a organisé des cours réguliers de direction et de rédaction de scénario, de prise de vues cinématographiques, d'enregistrement et de reproduction sonores et d'édition des films.

"Les travaux de construction de la première usine de l'Inde pour la production de films vierges, située à Ootacamund, dans l'Inde méridionale, ont déjà commencé. L'usine, qui doit commencer à produire vers la fin de 1962, fabriquera du matériel photographique sensibilisé très divers et notamment des films cinématographiques.

"Le mouvement qui tend à considérer le cinéma comme un art véritable a également pris de l'ampleur et l'University Film Council (Conseil universitaire du cinéma) a été créé pour développer le sens critique des étudiants en matière de cinéma. Ce Conseil aidera à former des sociétés cinématographiques dans les diverses universités et se chargera de fournir des copies de films destinés à être projetés par ces sociétés. Une fédération de sociétés cinématographiques s'est également constituée pour coordonner les activités des sociétés cinématographiques qui fonctionnent dans les diverses parties du pays.

"Relations internationales"

"Parmi les événements internationaux importants qui se sont produits pendant la période considérée, on peut mentionner le cycle d'études de l'Institut international de la presse, la Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion, les réunions du Comité consultatif d'information indo-pakistanaï, le Festival international du cinéma et la Conférence de l'Union de la presse du Commonwealth.

/...

"Cycle d'études de l'Institut international de la presse

"Le programme asiatique de l'Institut international de la presse de Zurich a reçu sa première application importante lors du Cycle d'études des rédacteurs en chef et rédacteurs principaux de la presse indienne, qui s'est tenu à New Delhi en novembre 1960. Vingt-deux journalistes indiens représentant vingt-deux journaux publiés en huit langues différentes ont participé à ce cycle d'études. Des treize moniteurs et présidents de débat, dix étaient d'éminents journalistes indiens et les autres des journalistes étrangers en vue appartenant à des journaux tels que le Manchester Evening News, le Straits Times, le Ceylon Observer et le New York Times. Les participants ainsi que les moniteurs ont passé plusieurs mois à étudier les journaux représentés avant l'ouverture du cycle d'études. Il n'y a pas eu de discussion théorique ni académique. Tout le temps des séances a été consacré à la discussion de problèmes pratiques de journalisme et chacun s'est appliqué à enseigner ou à apprendre ce qui pourrait améliorer la qualité des journaux.

"Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion

"L'All India Radio a accueilli la quatrième Conférence du Commonwealth sur la radiodiffusion, qui s'est tenue à New Delhi en janvier et février 1960. Plus de 30 délégués venant de l'Afrique du Sud, de l'Australie, du Canada, de Ceylan, du Ghana, de la Malaisie, de la Nouvelle-Zélande, du Pakistan, du Royaume-Uni, ainsi que des délégués venant de l'Inde, ont participé aux discussions sur les problèmes techniques et d'établissement des programmes de radiodiffusion dans leurs différents pays.

"Comité consultatif d'information indo-pakistanaï^{2/}s

"Aux termes de l'Accord indo-pakistanaï d'avril 1948, a été créé un organe connu sous le nom de Comité consultatif indo-pakistanaï pour l'information en vue d'examiner en permanence les activités de la presse, du cinéma, de la radiodiffusion et les publications dans les deux pays. Le Comité n'a pu fonctionner après 1952 en raison des relations tendues entre l'Inde et le Pakistan. On a donc jugé de bon augure qu'en 1960, le Comité ait tenu sa septième réunion à Delhi et sa huitième à Rawalpindi, les délégations des deux pays étant dirigées par les Ministres de l'information respectifs. Le Comité a examiné en détail le Code commun de la presse indo-pakistanaï rédigé en 1950 et, par suite du désir de la presse des deux pays d'aider à favoriser et à maintenir des relations amicales, il a adopté des résolutions réaffirmant et étendant les principes qui régissent ce code.

^{2/} Voir également E/CN.4/822, sous "Inde".

"Le Comité a passé en revue les tendances des émissions et a fait des suggestions pour leur amélioration. Il a estimé que le Gouvernement de l'Inde et le Gouvernement du Pakistan devaient prendre des mesures effectives pour décourager la production, la distribution et la vente de livres et publications visant à compromettre les relations amicales entre les deux pays. Le Comité a recommandé d'augmenter dans chaque pays la diffusion des journaux publiés dans l'autre, en vue de faire mieux connaître les réalisations des deux peuples. Il a également fait des recommandations pour l'échange de visites entre le personnel des deux organismes de radiodiffusion ainsi que pour l'échange de programmes radiophoniques, de films documentaires et de publications reflétant le progrès économique, social et culturel des deux pays.

"Festival international du cinéma

"Organisé par le Ministère de l'information et de la radiodiffusion de l'Union en coopération avec la Fédération indienne du cinéma, le Festival international indien du cinéma a eu lieu à New Delhi du 27 octobre au 2 novembre 1961. Le Festival, qui n'avait aucun caractère compétitif, était reconnu par la Fédération internationale de l'Association de producteurs de films de Zurich. Outre l'Inde et l'Organisation des Nations Unies, vingt-six pays y ont participé. Au total, 39 films de long métrage et 59 films de court métrage ont été projetés. Seize pays ont aussi envoyé des délégations au Festival. Les films ont également été projetés à Bombay, à Calcutta et à Madras au cours des Semaines du Film organisées dans ces grands centres indiens de la production cinématographique.

"Union de la presse du Commonwealth

"La neuvième Conférence quinquennale de l'Union de la presse du Commonwealth s'est tenue à New Delhi les 2 et 3 novembre 1961. La conférence, qui s'était déjà réunie à Karachi pour la première partie de sa session, avait à son ordre du jour, à New Delhi, les sujets suivants : relations du Commonwealth avec les pays de l'Europe orientale et le reste du monde, liberté de la presse et influence des gouvernements sur les sources d'information, économie future des journaux et avenir de l'Union de la presse du Commonwealth".
